Un contrat simple et performant

- Un seul contrat pour toute la famille ;
- Souscription sans formalité médicale ;
- Une protection immédiate dès la signature du contrat ;
- Sans franchise.

Vous pouvez choisir entre quatre options de couverture qui s'adaptent parfaitement à votre situation familiale.

axi

Assurance accident

axi

Disponible sur demande en allemand. Auf Anfrage auch in Deutsch verfügbar.
Document non contractuel.

Foyer
ASSURANCES

Äert Vertrauen a sécheren Hänn

46, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange - Tél.: +352 437 437
www.foyer.lu

LFA06DA023V1

Parce qu'on ne peut pas tout prévoir.

Assurance accident

axi

Foyer
ASSURANCES

axi
l'assurance accident

Vous ne pouvez pas éviter les accidents, par contre vous pouvez parer à leurs conséquences financières ! « Accident » nous fait penser aux accidents de la route ou du travail. Or, les statistiques montrent que ce sont les accidents domestiques qui bouleversent le plus souvent notre vie quotidienne : chute dans les escaliers, trébuchement sur un jouet, brûlure en allumant le barbecue ...

Légers ou importants, ces accidents du quotidien perturbent l'organisation et l'équilibre de la famille, avec très souvent des conséquences financières lourdes. **axi** vous propose des solutions flexibles pour vous aider à reconstruire le fil de votre vie après un accident.

Une protection forte contre les aléas de la vie

axi vous garantit le paiement des indemnités convenues dans votre contrat si à la suite d'un accident couvert, les assurés subissent des lésions corporelles entraînant des blessures ou provocant leur décès.

Grâce à **axi**, vous, et votre famille, êtes couvert dans tous les cas, aussi bien dans votre vie privée que dans l'exercice de votre profession, à n'importe quel endroit et à n'importe quel moment. L'assurance protège aussi vos enfants qui sont encore plus exposés lors de jeux ou d'activités sportives.

Par accident, nous entendons les suites d'un événement imprévisible et soudain, provenant de l'action d'une cause extérieure et entraînant une lésion corporelle ou le décès de l'assuré. Les accidents suivants sont couverts dans **axi** : à la maison, au travail, à l'école, pendant vos loisirs, une agression, un attentat, un accident de sport amateur, une catastrophe naturelle, un accident médical, une catastrophe technologique.

Les garanties de base

- En cas de décès, le capital prévu au contrat est versé au bénéficiaire désigné librement par vos soins. En cas de décès simultané des deux parents ou du seul parent survivant, le capital décès versé aux enfants est doublé.
- En cas d'invalidité permanente, une indemnité est payée sur base du barème d'invalidité prévu dans le contrat.
- Frais d'aménagements du logement ou du véhicule ;
- Frais de sauvetage de l'assuré accidenté ;
- Frais de location de matériel médical.

Les garanties spécifiques pour enfants

axi comporte des garanties conçues spécialement pour les enfants avec des tarifs avantageux et dont la souscription est possible dès leur naissance. De plus, la notion d'enfant connaît une définition très large : tarif enfant jusqu'à 25 ans en cas de poursuite des études.

Les garanties suivantes sont incluses dans le package enfants :

- Frais de garde pour assurer la garde des enfants durant l'hospitalisation d'un des parents ;
- Frais de séjour pour permettre à un des parents de loger auprès de l'enfant hospitalisé ;
- Frais de rattrapage scolaire pour l'enfant qui est absent au cours suite à un accident.

Les garanties optionnelles

- Frais de traitement : Pendant les deux années qui suivent le jour de l'accident, nous vous remboursons les frais médicaux, pharmaceutiques, de rééducation, de prothèses et d'autres moyens auxiliaires rendus nécessaires par l'accident. Sont également couverts les frais exposés pour les visites médicales en relation directe avec l'accident. **Foyer** intervient à hauteur des sommes assurées et vous rembourse le complément des prestations de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme de prévoyance.

- Indemnité journalière d'hospitalisation : Si l'assuré est hospitalisé pour une durée de deux jours au moins suite à un accident, nous payons une allocation quotidienne pendant le séjour à l'hôpital.

Les dix garanties que vous propose **axi** peuvent être combinées pour vous offrir la meilleure protection pour votre famille. Moyennant surprime, **axi** couvre également la pratique d'un sport dangereux, l'exercice d'une activité professionnelle dangereuse ou la conduite d'une moto de plus 50 cm^3.